

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74077

Objet

**INDENNITÉ SPECIALE DE
FONCTIONS DES AGENTS
DE LA POLICE MUNICIPALE**

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers

en exercice

26

Nombre de présents

20

Nombre de votants

22

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, M. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DCIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
DOMÉQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FAVIERE par M. DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 3 Janvier 1974 stipule que les agents de la Police Municipale des Communes de plus de 2 000 habitants peuvent percevoir une indemnité spéciale de fonctions dans la limite des taux maximum suivants:

- brigadier Chef Principal	11 %
- Brigadier Chef	11 %
- Brigadier	8 %
- Gardien Principal	8 %
- Gardien	8 %

appliqués au montant mensuel du traitement soumis à retenues pour pension.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la Commission Paritaire réunie le 7 février 1974,

VU l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 1974,

DECIDE :

- d'accorder le bénéfice de cette indemnité au personnel de la police municipale, selon les taux suivants:

./.....

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT,
ARRIVÉE LE

29. MAR 1974

DELIBERATION EXECUTOIRE
l'Art. 46 du C. M.

- brigadier Chef Principal 11 %
- Brigadier Chef 11 %
- Brigadier 8 %
- Gardien Principal 8 %
- Gardien , 8 %

Cette mesure prendra effet le 1er Janvier 1973 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour,mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD